

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : ASA 40/001/2013

AILRC-FR

6 juin 2013

Tonga. Amnesty International salue l'engagement des Tonga envers l'Examen périodique universel, mais déplore le rejet des recommandations visant à abolir la peine de mort et à dépénaliser les relations homosexuelles librement consenties

Le Conseil des droits de l'homme adopte les conclusions de l'Examen périodique universel sur les Tonga

Amnesty International se félicite de l'engagement des Tonga en faveur de l'Examen périodique universel (EPU).

Son caractère coopératif, son recours à la participation de toutes les parties prenantes et son universalité constituent à la fois les points forts et les fondements de l'EPU.

Les États membres des Nations unies ne se soumettent pas tous à l'EPU avec les mêmes dispositions. La forte implication des Tonga et les conclusions adoptées le jeudi 6 juin 2013 constituent un exemple pour tous les autres États, qu'ils soient petits ou grands, proches ou éloignés, industrialisés ou en développement.

Amnesty International se félicite que les Tonga aient apporté des réponses étayées aux recommandations qui n'avaient pas encore été suivies d'effet à la clôture de l'examen le 21 janvier 2013. Ces réponses, même celles concernant les recommandations que le pays n'a pas acceptées, constituent une base solide à partir de laquelle poursuivre le dialogue et la coopération.

Cependant, Amnesty International déplore que les Tonga n'aient pas accepté les recommandations lui demandant d'abolir la peine de mort. Contrairement à ce que le pays a affirmé dans ses réponses, aucun élément ne prouve que la peine de mort ait un effet dissuasif sur la criminalité. L'organisation encourage les Tonga à rester abolitionniste en pratique et à poursuivre leurs réflexions en faveur de l'abolition de la peine capitale.

Amnesty International regrette également que les Tonga aient rejeté les recommandations relatives à la dépénalisation des relations homosexuelles librement consenties ; elle invite le gouvernement à poursuivre le dialogue exhaustif et constructif qu'il a décrit dans ses réponses, en vue d'une dépénalisation.

Amnesty International se réjouit que les Tonga se soient exprimés en faveur de la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et d'autres traités relatifs aux droits humains, et qu'ils soient prêts à envisager la ratification du Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que d'autres instruments. L'organisation invite une nouvelle fois les Tonga à ratifier dès que possible la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Si le gouvernement des Tonga doit encore prendre d'importantes mesures pour améliorer la situation du pays en matière de droits humains, Amnesty International salue la détermination dont il a fait preuve dans le cadre de l'Examen périodique universel. L'organisation invite les

Tonga et ses partenaires internationaux à continuer de tirer les fruits de cet engagement en amont du troisième cycle de l'EPU.

Complément d'information

Lors de sa 23^e session du 6 juin 2013, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté les conclusions de l'Examen périodique universel sur les Tonga. Avant cela, Amnesty International a émis la déclaration orale ci-dessus.

Document public

Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, www.amnesty.org.
